



# Villanière

Juin 2016



## Lettre d'information

[Commune-de-villaniere@orange.fr](mailto:Commune-de-villaniere@orange.fr)

Site : <http://communedevillaniere.e-monsite.com>

Route de Cuxac  
11600 Villanière  
☎ 04.68.77.15.65  
📠 04.68.77.51.01

# Informations pratiques

## Accueil de Loisirs Intercommunal de la Montagne Noire



Du 7 Juillet au 10 Août 2016, accueil des enfants de 3 à 17 ans répartis en 4 tranches d'âge. Apprentissage de la vie en collectivité, l'Accueil de loisirs de la Montagne Noire est un lieu complémentaire à la famille, à l'école dans l'éducation de l'enfant. Diverses activités adaptées en fonction des spécificités des tranches d'âge.

**Modalités d'inscription et informations au 04.68.24.77.21 ou sur le site [www.cdcmontagnenoire.fr](http://www.cdcmontagnenoire.fr)**  
Nombre de places limitées !

## Inscription scolaire rentrée 2016



L'**inscription** des enfants à l'école primaire se fait à la mairie de Salsigne. Les documents à fournir sont le carnet de santé avec les vaccins obligatoires, le livret de famille et un justificatif de domicile. L'admission sera ensuite faite à l'école par la directrice.

Pour les enfants **nés en 2013** entrant en **Petite Section** et non encore scolarisés, et ceux **nés en 2014** entrant en **Toute Petite Section**, l'enseignante de maternelle se propose de les accueillir une demi-journée avec les parents pour une visite de l'établissement.

## Transports scolaires mode d'emploi

Vous pouvez inscrire vos enfants au transport scolaire entre le 30 Mai 2016 et le 15 Juillet 2016.  
Comment s'inscrire ?

**- Par internet :**

[www.aude.fr/207-transports-scolaires.htm](http://www.aude.fr/207-transports-scolaires.htm)

**- par courrier :**

Demande d'imprimer papier à  
Département de l'Aude – Service des Transports  
11855 Carcassonne Cedex



## COMBIEN ÇA COÛTE ?

Le Département prend en charge 90 % du coût du transport. Une participation forfaitaire est demandée aux familles pour le transport de leurs enfants.  
Son montant journalier est minime : il varie de 8 à 57 cts par jour selon si l'enfant est scolarisé en primaire ou en secondaire.

### **Montant de la participation**

Votre enfant est scolarisé **à l'école primaire** (de la maternelle au CM2) : 15 € par an, soit une moyenne de 8 cts par jour ou 4 cts par trajet.

Votre enfant fréquente **le collège, le lycée** (général ou professionnel, jusqu'au BAC) : la participation est dégressive en fonction du nombre d'enfants.

1er enfant : 100 € par an, soit une moyenne de 0,57 cts par jour

2e enfant : 75 € par an

3e enfant et suivants : 50 € par an

Si vous êtes demandeur d'emploi ou bénéficiaire des minima sociaux, vous êtes exonéré de cette participation. Vous devez, cependant, inscrire votre enfant.

***A savoir : le coût moyen réel du transport d'un élève est supérieur à 900€ par an.***

### **Calendrier des ramassages d'encombrants 2016**

- Le 7 Juillet
- Le 4 Août
- Le 1 et 29 Septembre

#### **A savoir :**

Ce service est réglementé :

- **Un passage par mois et par village,**
- Il s'adresse aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou aux personnes n'ayant pas de moyens de transport,
- Les gros encombrants qui ne contiennent pas dans un véhicule (sommiers, matelas, meubles...) peuvent aussi être enlevés sur demande.

Les gravats et les déchets verts sont exclus du ramassage.

Les inscriptions se font uniquement par téléphone **au 04.68.11.60.35 le lundi ou le mercredi**, une semaine minimum avant la date du passage.

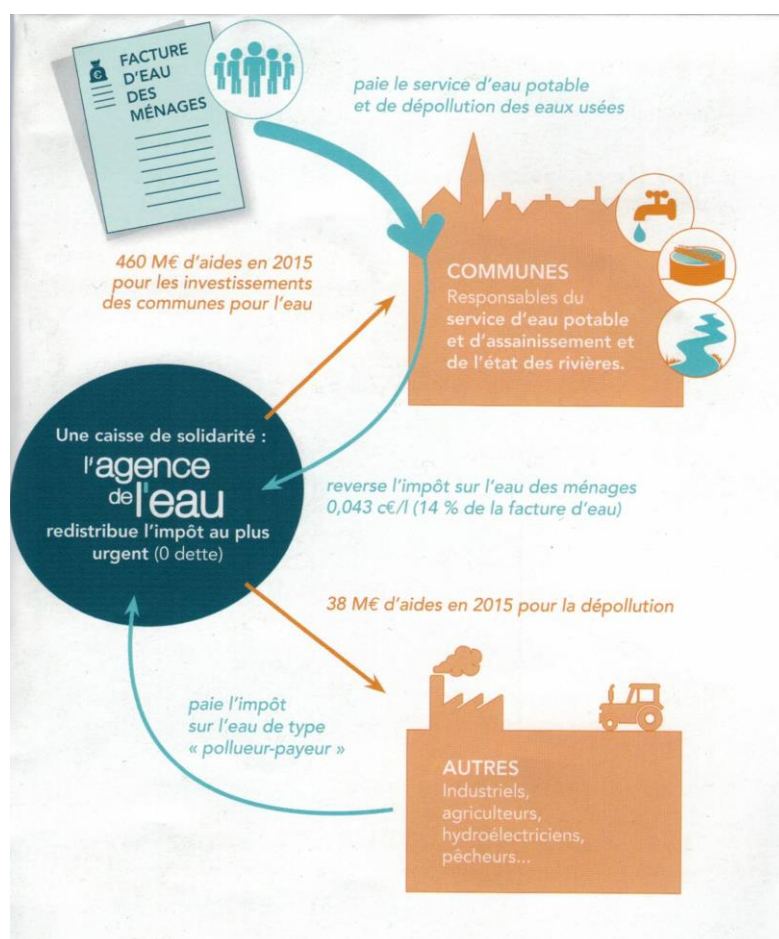
## Opération Brioches 2016



La Commune remercie tous les participants à l'opération Brioches 2016.

Cette année, les ventes sont nombreuses et ont permis de récolter 123.00 € au profit de l'Association Familiale Départementale pour l'Aide aux Personnes Handicapées Mentales (AFDAIM).

## SAUVONS L'EAU !



**La fiscalité de l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières.**

Actions aidées par l'agence de l'eau :

- Economie d'eau sur les territoires en déficit en eau
- Dépollution des eaux
- Réduction des pollutions par les pesticides et les toxiques
- Libérer les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates
- redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité
- solidarité internationale

**Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.**

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Cette nette amélioration depuis 25 ans est le résultat

d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. En comparaison à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent le cours de l'eau (75% des cas), la pollution par les pesticides (49%) ou un problème lié aux prélèvements (33%). Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 87% de ses rivières sont en bon état.

## Débroussaillage

En référence à l'article L 321-5-3 du code forestier, modifié par la loi n°2001-602 du 9 Juillet 2001

-art. 33 JORF 11 Juillet 2001 et en application de l'arrêté préfectoral n°2014143-0006, les propriétaires ont l'obligation de débroussailler leur terrain.

Si le débroussaillage est une obligation, il est aussi une utilité pour la sécurité contre les risques d'incendie de forêt, landes, garrigues...

En conséquence, merci de bien vouloir nettoyer vos parcelles ainsi que les branches qui retombent sur le trottoir Communal et qui obstruent le passage des piétons.



## Statistiques du site internet

<b>Mois</b>	<b>Visiteurs</b>	<b>Pages vues</b>	<b>Pages vues/visiteur</b>
Janvier	28	213	7.61
Février	40	387	9.68
Mars	49	276	5.63
Avril	89	302	3.39
Mai	70	272	3.89
Juin	71	589	
<b>Total sur la période</b>	<b>347</b>	<b>2039</b>	

Le Site de la Commune de Villanière compte tous les jours de nouveaux visiteurs, les informations sont mises à jour régulièrement.

<http://communedevillaniere.e-monsite.com/>

Bonne Visite !